

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 4 novembre 2019 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire  
Madame Noëlla Daraiche, conseillère  
Monsieur Albini Fournier, conseiller  
Madame Sylvie Langlois, conseillère  
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller  
Monsieur Marion Boucher conseiller

Absent : Monsieur Jean-François Synnett, Conseiller

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre la séance.

**2019-11-478 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour ®
- 3) Adoption des procès-verbaux du 7 et du 16 octobre 2019 ®
- 4) Acceptation des déboursés d'octobre 2019 ®
- 5) Acceptation des comptes à payer ®
- 6) Liste des contribuables endettés envers la municipalité ®
- 7) Vœux des fêtes ®
- 8) Adoption du plan de sécurité civile ®
- 9) Nomination du responsable de la préparation aux sinistres ®
- 10) Constitution d'un comité municipal de sécurité civile ®
- 11) Suivi du maire et des conseillers Marion :
- 12) Correspondance;
- 13) Varia; Comité de valorisation ®
- 14) Période de questions
- 15) Levée de l'assemblée®

**2019-11-479 Adoption des procès-verbaux du 7 et du 16 octobre 2019**

Il est proposé par Marion Boucher et résolu à l'unanimité de conseillers présents que les procès-verbaux du 7 et du 16 octobre 2019 soient adoptés tels que présentés par le Secrétaire-trésorier.

**2019-11-480**

**Acceptation des déboursés d'octobre 2019**

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents;  
Que les déboursée d'octobre 2019 soit adopté tel que présenté.

**2019-11-481**

**Acceptation des comptes à payer**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 31 octobre 2019; en conséquence, après discussion, il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents; QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 85 459.89 \$ et que la secrétaire-trésorière procède à l'émission des chèques.

**2019-11-482**

**Liste des contribuables endettés envers la municipalité**

Le directeur général Monsieur Vital Côté présente la liste des contribuables endettés envers la municipalité au 31-10-2019; pour un total de 97 024.04 \$ incluant des intérêts pour 4 982.38 \$.

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et adopté à l'unanimité des conseillers présents que Vital Côté directeur général soit autorisé à accepter des ententes pouvant s'échelonner jusqu'au 31 décembre 2019 et qu'à une séance du conseil après cette date, si certains comptes demeurent impayés le conseil pourra prendre des actions pour recouvrer les sommes.

**2019-11-483**

**Vœux des fêtes Journal le Phare**

Il est proposé par Marion Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'acheter une demie page dans le journal le Phare, pour des vœux du temps des fêtes au montant de 70 \$ plus taxes.

**2019-11-484**

**Plan de sécurité civil**

Considérant que la municipalité doit avoir adopté son plan de sécurité civile avant le 9 novembre 2019;

Considérant que le plan existant et qui est daté de juin 2017 a été mise à jour pour y inclure les exigences de la loi;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le nouveau plan de sécurité civile tel que présenté par le Directeur général Vital Côté.

**2019-11-485**

**Nomination du responsable de la préparation aux sinistres**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

Pour ces motifs, il est proposé par Marion Boucher, et unanimement résolu :

QUE Vital Côté Directeur général soit nommé responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité<sup>1</sup>;

QUE ce responsable soit mandaté afin :

d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;

d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;

d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;

de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;

d'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;

d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;

de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité;

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mises à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

**2019-11-486**

### **Constitution d'un comité municipal de sécurité civil**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal voit l'importance de planifier la sécurité civile sur son territoire afin :

de mieux connaître les risques qui y sont présents, d'éliminer ou de réduire les probabilités d'occurrence des aléas et d'atténuer leurs effets potentiels sur le milieu;

de se préparer à faire face aux sinistres et de réunir les conditions qui permettront de limiter au minimum les conséquences néfastes de ceux-ci;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine désire, en priorité, doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

**ATTENDU QUE** les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

**ATTENDU QUE** la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics et l'administration;

**ATTENDU QUE** cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Pour ces motifs, il est proposé par Albiny Fournier, appuyé et unanimement résolu :

**QUE** soit créé un comité municipal de sécurité civile;

**QUE** les personnes suivantes soient désignées membres du comité municipal de sécurité civile de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine;

Vital Côté, coordonnateur municipal de la sécurité civile;

Jean-Marc DesRoches, conseiller municipal;

Jean-François Synnett

Joël Côté Maire;

André Huet Capitaine caserne 41;

Charles Étienne Rioux sureté du Québec;

**QUE** ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue;

d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;

d'élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité;

d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;

de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;

d'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi;

d'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;

d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;

de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité.

#### **Suivi des conseillers**

Le Maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs

#### **Correspondance**

Monsieur le Maire fait lecture des diverses correspondances

#### **Varia**

**2019-11-487**

#### **Comité de valorisation**

Considérant que le conseil désire embellir la municipalité;

Considérant que le conseil veut faire de l'aménagement paysagé et de l'embellissement dans ses infrastructures sur tout le territoire municipal;

Considérant que le conseil veut favoriser le développement touristique;

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu unanimement de mandater le maire Joël Côté à former un comité de valorisation qui aura comme objectif de proposer au conseil, des aménagements paysagés et/ou ameublement urbain pour les parcs municipaux ainsi qu'à ses différentes infrastructures et toute autre solution de développement touristique.

#### **Période de questions**

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

#### **Levée de l'assemblée**

**2019-11-488**

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 19 h 40.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

---

Joël Côté maire

---

Vital Côté directeur général

